



Missions et Responsabilités de la direction pour la Santé et la Sécurité

- Fixer des objectifs de progression Santé et Sécurité annuels (globaux pour l'entreprise et individuels à ses salariés), y associer un plan d'action réaliste.
- Suivre régulièrement l'avancement du plan et les résultats : intégrer les indicateurs Santé & Sécurité dans le tableau de bord de pilotage de l'entreprise et les analyser dans les réunions déjà en place.
- Répartir les responsabilités et missions au sein de l'entreprise pour
 - Mener des actions de prévention (affichage, formation)
 - Identifier les risques. Etablir et revoir au moins annuellement le Document Unique et tout autre document obligatoire associé (dossier ATEX).
 - Enregistrer et déclarer les évènements.
- S'assurer que des moyens ou une organisation sont disponibles pour se tenir informés de la réglementation (abonnement, lien avec syndicat professionnel,...).
- Présider les CHSCT.
- Etre le relais avec les instances officielles relatives à la santé et la sécurité des collaborateurs (inspecteur du travail, ...) sinon nommer un collaborateur chargé de l'assurer.
- Se renseigner des indicateurs au niveau de sa filière pour se benchmarker, pour connaître les aides et guides à sa disposition.